



## Médiation familiale

Dans les situations de divorce, de séparation ou de rupture familiale, la médiation familiale permet d'aborder, pas à pas :

- ce qui fait conflit
- les besoins de chacun, parents et enfants
- les conditions d'un dialogue parental minimum nécessaire au bien-être des enfants
- l'élaboration par les parents eux-mêmes de solutions sur mesure satisfaisantes pour tous.

Un 1<sup>er</sup> rendez-vous, sans engagement, seul ou à deux, est proposé pour :

- s'informer sur ce qu'est une médiation familiale et son déroulement
- réfléchir aux questions à aborder avec l'autre parent
- le cas échéant, donner envie à l'autre parent de venir faire une médiation.

Des rencontres régulières de 2 heures sont ensuite organisées (4 à 6 séances en moyenne).

Les sujets les plus couramment abordés par les parents concernent :

- l'accueil et l'hébergement des enfants chez chacun d'eux
- le calcul de la contribution financière à son entretien et à son éducation
- les questions de valeurs à transmettre, de règles de vie, d'éducation, de santé, de religion, de loisirs, de vacances, de relations avec les grands-parents...
- le rôle et la place d'éventuels nouveaux conjoints.

À l'issue de ces entretiens, un protocole d'accord peut être rédigé. Les parents peuvent ensuite demander au Juge aux Affaires Familiales de l'homologuer.

*Les séances de médiation ont lieu les mardis, jeudis et deux samedis matin par mois, avec Marie-Caroline SANSON, médiatrice familiale diplômée d'Etat. Renseignements et prise de rendez-vous par téléphone au 01 41 23 92 20.*

**Isabelle ESTRADE-FRANÇOIS**  
Présidente du CLAVIM

**André SANTINI**  
Fondateur du CLAVIM



### Espace Parent-Enfant

au sein de l'Espace Andrée Chedid - 60 rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux  
Tél. : 01 41 23 92 20 | espaceparent-enfant@ville-issy.fr | www.clavim.asso.fr

Avec le soutien de la Ville  
d'Issy-les-Moulineaux

